

Recruter des salariés intérimaires

RS2034 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	315
Formacode(s)	33060
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

MAN'AGIR CONSULTANTS · SIRET : 42281153900028

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

De nombreux acteurs interviennent dans la sélection et l'intégration de nouveaux collaborateurs sous contrat intérimaire : DRH, RRH, managers de proximité, assistant(e) RH, de recrutement, de gestion.

Ce cycle a pour objectif de permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances et les bonnes pratiques professionnelles qui leur permettront de :

- Rechercher, sélectionner et présenter des candidats intérimaires en adéquation avec les compétences attendues
- Suivre leur intégration et la bonne exécution du contrat

COMPÉTENCES ATTESTÉES

QUALIFICATION DE LA DEMANDE :

- Analyser les besoins de recrutement en personnel intérimaire en tenant compte de la spécificité de l'environnement de travail
- Etablir la description des compétences attendues au poste
- Prioriser les critères de recherche en respectant la législation du travail, les règles déontologiques et de non discrimination

SOURCING :

- Constituer et développer son « vivier de candidats » (réseau interne/externe ; réel/virtuel ; bouche à oreille)
- Utiliser les nouvelles technologies pour son sourcing
- Mettre en œuvre les méthodes, techniques et outils de sourcing adaptée au bassin d'emploi local

SELECTION DE CANDIDATS :

- Choisir les moyens de sélection des candidats les plus adaptés au profil recherché (entretien en face à face, à distance, tests)
- Mener des entretiens en face à face en adaptant sa posture et ses comportements à la variété des publics et des situations
- Evaluer les candidatures à partir de critères objectifs
- Constituer un dossier de synthèse pour garantir la traçabilité

INTEGRATION :

- Etablir le parcours d'intégration de l'intérimaire au sein de l'entreprise
- Définir le parcours de développement des compétences du candidat en travaillant en collaboration avec différents acteurs de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Conseil régional, organismes de formation, OPCA...)

SUIVI DE LA MISSION DES INTERIMAIRES :

- Etablir le contrat de mise à disposition qui lie l'entreprise utilisatrice et l'agence d'emploi
- Présenter à l'intérimaire les éléments contractuels et réglementaires liés à son contrat de mission
- Mettre en place des actions concrètes de prévention des risques professionnels à chaque étape de la mise à disposition en tenant compte du référentiel CARSAT

- Gérer et traiter les situations difficiles et les situations d'agressivité rencontrées en entreprise ou à distance
 - Mesurer la satisfaction des parties prenantes et mettre en place les éventuelles actions correctives
- Toutes les compétences sont évaluées :
- Analyser les besoins de recrutement en personnel intérimaire en tenant compte de la spécificité de l'environnement de travail
 - Etablir la description des compétences attendues au poste
 - Prioriser les critères de recherche en respectant la législation du travail, les règles déontologiques et de non discrimination
 - Constituer et développer son « vivier de candidats » (réseau interne/externe ; réel/virtuel ; bouche à oreille)
 - Utiliser les nouvelles technologies pour son sourcing
 - Mettre en œuvre les méthodes, techniques et outils de sourcing adaptés au bassin d'emploi local
 - Choisir les moyens de sélection des candidats les plus adaptés au profil recherché (entretien en face à face, à distance, tests)
 - Mener des entretiens en face à face en adaptant sa posture et ses comportements à la variété des publics et des situations
 - Evaluer les candidatures à partir de critères objectifs
 - Constituer un dossier de synthèse pour garantir la traçabilité
 - Etablir le parcours d'intégration de l'intérimaire au sein de l'entreprise
 - Définir le parcours de développement des compétences du candidat en travaillant en collaboration avec différents acteurs de l'emploi et de la formation (Pôle emploi, Conseil régional, organismes de formation, OPCA...)
 - Etablir le contrat de mise à disposition qui lie l'entreprise utilisatrice et l'agence d'emploi
 - Présenter à l'intérimaire les éléments contractuels et réglementaires liés à son contrat de mission
 - Mettre en place des actions concrètes de prévention des risques professionnels à chaque étape de la mise à disposition en tenant compte du référentiel CARSAT
 - Gérer et traiter les situations difficiles et les situations d'agressivité rencontrées en entreprise ou à distance
 - Mesurer la satisfaction des parties prenantes et mettre en place les éventuelles actions correctives

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Niveau de compétences

Niveau BAC

Durée d'expérience

Une première expérience en Agence d'emploi ou Cabinet de recrutement ou au sein d'un service RH.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2021
-------------------------------------	------------

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.managir.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2034/>